REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
005-200034502-20190527-20192705006 7-DE
Reçu le 28/05/2019

Délibération n° 20192705-0067

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept du mois de mai à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 23 mai 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Christian PARPILLON, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 3
M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Pierre-Yves MOTTE.

Etaient absents et représentés : 3
M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

CESSION DE LA MAISON BLAYE A PISANCON

Monsieur le Maire

Informe l'assemblée que Madame Kelly THOMAS et Monsieur Martial GUIEU souhaiteraient acquérir une maison dans le hameau de Pisançon sur la parcelle cadastré section 020 B 146 pour une contenance cadastrale de 180 m², dénommé également « Maison Blaye ». Ces potentiels acquéreurs sont actuellement locataire de ladite maison.

Précise qu'une demande d'avis auprès de France Domaine a été engagé le 3 octobre 2018. La demande adressée n'a pas été étudiée par les services des Domaines car elle ne concernait ni une cession d'immeuble affecté à un usage professionnel, ni à un immeuble non bâti.

Précise que suite à ce refus du service des Domaines, deux études de marché contradictoires ont été commanditées par les deux parties ; la commune et les potentiels acquéreurs. Ces dernières oscillent entre 110.000€ et 120.000€. Suite à des négociations, un montant de 117.500€ a pu être retenu par les deux parties.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à vendre le bien situé sur l'ancienne commune de Bénévent, cadastré section 020 B 146 pour une contenance cadastrale de 180 m² pour un montant de 117.500 euros à Madame Kelly THOMAS et Monsieur Martial GUIEU et dans le respect des règles de droit civil régissant la vente ;
- **Faire** porter les frais de notaire par les acquéreurs ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le :

Ainsi fait et délibéré le 27 mai 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK